

Salarial 2020

Sous le signe de la crise

Pour la CFDT, **la Fonction publique et ses agent.es sont une richesse pour le bien commun.**

La crise du COVID-19 a confirmé ce que la CFDT Fonctions publiques dénonce depuis longtemps : le manque de reconnaissance de la part des employeurs publics envers l'ensemble des agent.es, au travers du gel de la valeur du point, des premiers indices de rémunération inférieurs au Smic, du rétablissement du jour de carence, de l'augmentation des cotisations retraite, de la non compensation de la hausse de la CSG dégressive à compter du 1^{er} janvier 2021, des réformes incessantes et déstabilisatrices.

Ce sont autant de signes négatifs à l'égard des agent.es, trop souvent considérés comme un poids pour le budget et non comme un investissement pour le bien de toutes et tous.

Ce manque de reconnaissance a éclaté au grand jour en ce début d'année 2020 avec la crise sanitaire engendrée par la maladie Covid-19.

D'abord et avant tout, l'ensemble des personnels de la Fonction publique hospitalière, des Ehpad et des services de santé des versants territoriaux et État ont eu à faire face à des exigences hors du commun, et ont été et sont encore exposés profondément à la crise.

Mais, plus largement, de nombreux autres agents publics ont été sollicités, ont su se mobiliser, quel que soient leurs métiers, quels que soient leurs statuts, quels que soient leurs niveaux hiérarchiques.

Plus personne ne peut ignorer l'engagement sans faille des travailleuses et travailleurs de la Fonction publique.

Leur mobilisation a permis à l'ensemble de la société de continuer à vivre, à fonctionner.



Salarial 2020 La CFDT revendique

Pour l'égalité professionnelle :

- ✓ des mesures sur l'amélioration des grilles de rémunérations des filières féminisées qui sont en décalage défavorable par rapport aux corps et cadres d'emplois traditionnellement plus masculins ; les corps et cadres d'emploi des filières médicales, paramédicales, sociales et médico-sociales de l'ensemble des versants devront être traités prioritairement,
- ✓ des mesures portant sur les rattrapages des écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires,
- ✓ des mesures portant sur les déroulements de carrière en améliorant notamment les ratios de promotion pour rattraper les retards de carrière des femmes.

Pour ne laisser personne dans la difficulté :

- ✓ augmentation de la valeur du point,
- ✓ attribution de points d'indice pour revaloriser les plus bas salaires,
- ✓ suppression du jour de carence,
- ✓ actualisation annuelle de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG,
- ✓ négociation -enfin !- de la participation financière obligatoire des employeurs à la couverture complémentaire santé et prévoyance !

Pour l'égalité de traitement :

- ✓ appliquer les mesures sur la revalorisation et le nombre de jours CET « monétisables » aux agents de la Fonction publique hospitalière,
- ✓ mettre en œuvre le forfait « mobilité durable » au 11 mai 2020, comme pour tout le monde.